

Étaient présents :

Proviseur, M. Guyard, M. Baudouin, Mme Lanaud, M. Idbazzi, Mme Subiger, Mme Vigoureux, M. Gendre, M. Arnaud, Lucas Music, Louka Nicosia

11 présents, 9 votants quorum à 7, le quorum étant atteint, la commission peut siéger.

Ordre du jour :

- ⇒ Rapport d'activités de l'année précédente
- ⇒ Point sur les registres (SST, Sécurité incendie) ;
- ⇒ Point sur les accidents et présentation des statistiques de passage à l'infirmerie ;
- ⇒ Document Unique d'Évaluation des Risques (D.U.E.R.) : suivi ;
- ⇒ Plan Particulier de Mise en Sureté (P.P.M.S.) : point sur les exercices ;
- ⇒ Programme annuel de prévention.

Le règlement intérieur est proposé et soumis au vote.

Vote : 9	Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0
----------	----------	------------	----------------

➔ Adoption à l'unanimité

La commission hygiène et sécurité a pour mission de :

- Promouvoir la formation à la sécurité pour les élèves et les personnels,
- Contribuer à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'établissement,
- S'intéresser aux conditions de travail des élèves et des personnels,
- Rendre des avis, faire des propositions, créer des groupes de travail pour instruire un dossier.

Rapport d'activités

Formations :

- Formation PSC1 pour 10 personnels assurée par M. Gendre sur 2 jours 27 et 28 novembre 2017.
- Formation « sensibilisation et prévention aux risques électriques » qui peut permettre d'être habilité sur le lycée pour les personnels enseignants concernés et certains personnels « Région »
- Formation aux gestes qui sauvent pour les ATTEE.
- Sensibilisation aux risques liés à l'utilisation de certains produits d'entretien pour les ATTEE par M. Arnaud
- Présentation et rappel de l'utilisation du registre SST aux personnels ATTEE par M. Arnaud.

Actions :

- Information aux personnels sur les modalités d'accès au registre SST (joint au compte rendu de la 1^{ère} CHS)
- Ajustement du PPMS « attentat-intrusion ».
- Projet éducatif sanitaire en collaboration avec le CVL qui malheureusement reste encore en attente des travaux qui doivent être entièrement conduits et pris en charge par le CRBFC.
- Présentation et préparation des éléments du « registre public d'accessibilité » obligatoire dans les établissements recevant du public (formation des personnels, recueil des éléments constitutifs : attestations formation, Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), fiche informative) .

	<p>Lycée Antoine 5, rue de Longvic 21300 CHENOVE Tél 03.80.52.23.23 02113564@ac-dijon.fr</p>	<p>Charte « Santé Sécurité »</p> 
---	--	---

Nos incontournables Santé / Sécurité



1. Les issues de secours doivent être maintenues dégagées de tout encombrement et identifiées.
2. Les consignes générales d'incendie et les points de rassemblement doivent être identifiés et connus.
3. L'ensemble des personnels et des élèves doit connaître les consignes d'évacuation incendie.
4. L'ensemble des personnels et des élèves doivent connaître les consignes d'évacuation ou de confinement du P.P.M.S.
5. L'utilisation d'équipement motorisé (engin ou machine) ne peut se faire qu'après une formation adaptée.
6. Le port des Equipements de Protection Individuelle (EPI) est obligatoire et en adéquation avec les risques identifiés.
7. Une formation liée à la santé et à la sécurité doit être dispensée pour tous les membres de la communauté scolaire.
8. **Tous les accidents** doivent être signalés et enregistrés.
9. Tous les risques repérés doivent être systématiquement signalés en complétant une fiche « relevé d'observations et suggestions » disponible en ligne sur le site ou à l'accueil.



Autres : rédaction d'une charte Santé/sécurité pour les usagers

Avis non traités :

- Contrôle des véhicules qui entrent au lycée
- Stationnement devant portail P4 (livraison)

Et en toutes circonstances,
J'alerte en cas d'incident, de situations à risque ou d'accident !

Registres

Une présentation est faite par M. Arnaud, APE (Agent de Prévention de l'Établissement) des registres obligatoires dans l'établissement :

Registre « Sécurité incendie » dans lequel figure toutes les vérifications liées aux risques d'incendie, il est précisé les dates de passage de la commission de sécurité (passage tous les 3 ans), les dernières visites ont eu lieu le 9/01/2017 et le 4/09/2017 suite aux travaux conduits à l'internat, la prochaine est prévue sur 2019. Les fiches des 2 exercices d'évacuation incendie de ce début d'année, organisés le 21/09 à 5h50 pour l'internat et le 19/09 à 8h45 pour l'externat ont été ajoutées. Un autre exercice a été fait pour l'externat le jeudi 15/11 à 9h50, il a été source de nombreuses interrogations sur les consignes et les installations SSI.


Registre « Santé et Sécurité au Travail (SST) » : des précisions sont données sur son existence, sa situation et ses modalités d'utilisation. Ce document contient les observations et suggestions des personnels et des usagers, relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail. Ce registre et les fiches d'observations sont à la disposition de tous (personnels et usagers), il est consultable à l'accueil du lycée. Les fiches sont également téléchargeables sur le site du lycée.

Point sur les accidents

M. Gendre, l'infirmier du lycée, présente un bilan étape de fonctionnement de l'infirmier. Depuis ce début d'année, il a réalisé 1026 actes dont 517 soins infirmiers ; 58 écoutes ; 269 conseils en santé, 188 traitements médicaux sur prescription médicale, 211 renseignements ressources (PAI, contrôle de vaccinations, inscriptions, aménagements d'épreuves d'examens, PAP). Ces 1026 actes concernent 542 fois des élèves internes, 314 fois des élèves demi-pensionnaires, 148 fois des élèves externes et 22 fois des personnels pour blessures, malaises ou maladies.

Pour ces 1026 actes, on dénombre 155 séjours de plus de 15 min à l'infirmier et 713 consultations et 158. On compte 859 retours en cours, 7 prises en charge par les familles et 2 hospitalisations suite appel au SAMU. Pour les élèves scolarisés en lycée professionnels, tout accident survenu dans le cadre des enseignements dispensés, des stages en entreprise (trajet compris lycée-entreprise) et qui nécessitent une consultation médicale ou hospitalière, sont à déclarer selon la procédure de déclaration d'accident du travail. A ce jour, sur 51 accidents recensés, 2 concernent des personnels, et 49 des élèves (19 en EPS ; 27 en vie scolaire ; 2 en atelier), parmi eux 9 seulement ont été déclarés à la CPAM, pour tous les autres les soins infirmiers étaient suffisants. Depuis ce début d'année, 2 appels au 15 ont été nécessaires.

Mise à jour du protocole d'urgence et d'alerte du SAMU.

	Lycée Antoine 5, rue de Longvic 21300 CHENOVE Tel 03.80.52.23.23 0211356k@ac-dijon.fr	Protocole d'urgence et d'alerte du SAMU
---	---	--

Présence de l'infirmier dans l'établissement : Poste 239 / Portable 06.15.56.31.75			
Jours	Horaires		Astreintes
Lundi	8h à 17h	20h30 à 21h	Astreinte de 21h à 7h
Mardi	7h45 à 17h	20h30 à 21h	Astreinte de 21h à 7h
Mercredi	7h45 à 12h30	20h30 à 21h	Astreinte de 21h à 7h
Jeudi	7h45 à 17h		
Vendredi	7h45 à 13h35		

Dans la journée et la nuit voir planning de l'infirmier affiché ci-dessus. L'infirmier est alerté rapidement de l'état du blessé ou du malade, de la localisation de l'incident ou de l'accident dans l'établissement et donnera les premières consignes s'il y a lieu, en attendant son arrivée auprès de la victime.

En l'absence de l'infirmier dans l'établissement
Dans la journée : si l'état de l'élève n'est pas compatible avec sa présence en cours, il sera pris en charge par sa famille, si ce n'est pas possible le responsable présent organisera son évacuation. En dehors des élèves bénéficiant d'un PAI, aucun médicament ne pourra être administré. La vie scolaire dispose d'une trousse de premiers secours. En cas d'intervention d'une équipe d'urgence (SAMU, pompiers), le responsable présent doit remettre la fiche d'urgence qui figure sur PRONOTE à l'équipe d'intervention. Aviser le Proviseur de la venue du SAMU ou des pompiers et de l'évacuation de l'élève. Informer les parents.
Dans la nuit : Prévenir le Cadre d'astreinte (mentionné sur le livret d'Internat)

Protocole d'appel du SAMU : Appel au 15			
En situation d'urgence, toute personne est tenue de porter secours :			
- Alerter directement le 15			
- Indiquer l'adresse détaillée, préciser le type d'événement, décrire l'état observé			
- Ne pas raccrocher le premier			
- Suivre les Consignes données par le médecin régulateur du SAMU jusqu'à l'arrivée des secours.			
- Informez le Proviseur de la situation d'urgence et de l'arrivée des secours dans l'établissement.			
- Les parents sont prévenus par la vie scolaire.			
Numéros d'urgence :	SAMU : 15	POMPIERS : 18	POLICE : 17

Accès des secours dans l'établissement	
Toujours prévoir l'accueil des secours pour les conduire sur les lieux le plus rapidement possible. L'équipe de secours accèdera à l'établissement par l'entrée principale. (Proviseur, CPE, Infirmier, Personnel de l'Accueil et AED connaissent la procédure pour débloquer le plot d'entrée).	

		Numéros internes	Portables / Appartement
Proviseur :	M. VUILLEMOT	231	250
Adjoint gestionnaire :	M. BEAUDOUIN	232	
CPE :	Mme MELET	264	06.73.86.49.59
CPE :	Mme LANAUD	268	06.73.86.49.59
Infirmier :	M. GENDRE	239	06.15.56.31.75
Accueil :	Mme BLANCH	9	06.73.86.49.60

Suivi du D.U.E.R. « Document Unique d'Évaluation des Risques »

Le Document UNIQUE est la transposition, par écrit, de l'évaluation des risques. Il permet de lister et hiérarchiser les risques afin de préconiser des actions visant à les supprimer voire les réduire. La politique de prévention découlant directement des analyses et évaluations effectuées au sein du lycée repose sur les éléments recensés dans ce D.U.E.R. La C.H.S pilote sa mise en œuvre.

Les fiches sont étudiées en **Groupe de pilotage D.U.E.R.**, un retour est fait lors de chaque commission.

Un rappel des modalités d'accès à l'application « SST » est fait.

Des nouvelles fiches ont été traitées :

Fiche 48 « conditions de travail en salle C009 – ouverture des fenêtres » : pas de cours dans la salle cette année.

Fiche 53 « problème de cartons éjectés sur la ligne de production » : protection installée pour mise en sécurité.

Fiche 54 « abords lavabos glissants » : grand évier avec égouttoir installé, peinture au sol encore à faire.

Fiche 55 « passerelle ligne de production » : un revêtement antidérapant a été posé

Fiche 63 : « branchement sur triplète dans le local EPS » : travaux effectués lors du réaménagement des locaux en bureau du secrétariat de direction.

De nouveaux risques ont été signalés depuis la rentrée, de nouvelles fiches sont à saisir et à traiter :

Eclairage parking personnels

Ouverture des fenêtres à l'internat.

Etat du sol entre l'atelier et la restauration.

Signalisation des marches d'escalier dans la cour.

Signalisation du défibrillateur présent dans l'établissement.

Suivi du P.P.M.S. « Plan Particulier de Mise en Sureté »

Une Instruction interministérielle du 12/04/2017 précise les modalités à mettre en œuvre pour permettre le renforcement des mesures de sécurité et de gestion de crises dans les EPLE.

La situation actuelle de mise en place du PPMS est précisée sur les points suivants :

- Consignes : personnels, élèves et familles.
- Affichages des consignes dans l'ensemble de l'établissement
- Communication sur le site des informations
- Diffusion du PPMS « attentat-intrusion » à l'ensemble des personnels
- Présentation des consignes aux élèves par les élèves de TMS le 9/10.

Un 1^{er} exercice a été organisé le 10/10 avec un scénario « attentat-intrusion » en collaboration avec les enseignants et les élèves de TMS. Il a été l'occasion de tester le nouveau signal d'alerte. D'autres exercices seront conduits.

Programme annuel de prévention

<u>Formations :</u>	<u>Actions</u>
<ul style="list-style-type: none">➤ PSC1 pour les personnels – Sensibilisation et prévention aux risques électriques.➤ Formation aux gestes qui sauvent pour les personnels ATTEE.➤ Sensibilisation aux risques liés à l'utilisation de certains produits d'entretien pour les personnels ATTEE.➤ Présentation et rappel de l'utilisation du registre SST aux personnels	<ul style="list-style-type: none">➤ Ajustement du PPMS – Calendrier – Organisation exercices <p><u>Groupe de travail 1 « PPMS »</u> : Pour définir le calendrier et les modalités d'organisation des exercices et la mise à jour du PPMS.</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Mise à jour consignes incendie <p><u>Groupe de travail 2</u> : « Consignes incendie »</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Relecture et mise à jour de l'ensemble des consignes

Vote : **Pour :** **Contre : 0** **Abstention : 0** ➔ **Adoption à l'unanimité**

Les groupes de travail sont installés :

Groupe de pilotage DUER : Proviseur – Gestionnaire – DDFPT – APE – Infirmier – M. Idbazzi

Groupe de travail 1 : Proviseur – DDFPT – Gestionnaire – enseignants sécurité – élèves de sécurité

Groupe de travail 2 : Proviseur - Gestionnaire –Infirmier - Mme Lanaud, travail conduit en partenariat avec les élèves de la filière sécurité

La prochaine Commission se tiendra le jeudi 17 janvier 2019 à 17h30.

Le Proviseur